



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Annnonce d'un nouveau statut pour la Nouvelle-Calédonie

Question écrite n° 10700

Texte de la question

M. Jérôme Buisson interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie annoncé par le Président de la République. Le 26 juillet 2023, Emmanuel Macron, alors en visite à Nouméa en Nouvelle-Calédonie, a exprimé son souhait de réviser la Constitution afin d'apporter un nouveau statut et de nouvelles institutions à la Nouvelle-Calédonie pour répondre aux défis posés par la persistance des divisions entre les partisans du maintien au sein de la République française et les indépendantistes. Alors que le but de cette révision est de rassembler les Néo-Calédoniennes et Néo-Calédoniens, cette déclaration a eu les effets inverses : elle divise l'île et apporte une nouvelle source de conflit entre les indépendantistes et les loyalistes. De plus, différentes problématiques restent prégnantes sur l'île depuis des années : depuis la question du corps électoral à celle des exportations du nickel vers la Chine. La question est donc d'arriver à trouver une réponse équitable pour tous les Néo-Calédoniennes et Néo-Calédoniens. C'est pourquoi il lui demande si cette déclaration résulte d'un travail prospectif déjà réalisé et le cas échéant quelle sera la forme du nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie envisagé par le Gouvernement, quelles seront les conséquences sur la population de l'île, sur la politique, les relations avec la métropole et sur la géopolitique de la région.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Buisson](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10700

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er août 2023](#), page 7167

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)